

Instruction arrêtée par le Conseil de la guerre relativement à l'administration des vivres et à celle des fourrages

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Brochure

Titre(s) : Instruction arrêtée par le Conseil de la guerre relativement à l'administration des vivres et à celle des fourrages

Contient : État indicatif des villes où sont placés les magasins de vivres, ainsi que des garnisons ou cantonnemens qu'ils pourront alimenter

Masse de boulangerie

Charges de la manutention

Masse de fourrages

Auteur(s) : France Conseil de la guerre 1787-17..

Autre(s) responsabilité(s) : Imprimerie royale France 1640-1792 - Imprimeur

Description matérielle : 1 vol. (8 [7] [5] p. [1] f. [2] p.) ; in-fol.

Titre de forme : [Acte. 1788]

Note(s) : A la fin du texte : "Fait à Versailles le 3 août 1788"

Note sur l'exemplaire : (BCSSA) Relié dans un recueil factice intitulé : "Administration des vivres. 1788". Etiquette de l'ancienne reliure "Subsistances militaires. Pain et fourrages. 1788". - Reliure demi-veau blond, 20e s. [cote : Rb 86]

Note sur le contenu : En appendice, choix de documents

Sujet - Nom commun : Forces armées -- Intendance -- Ouvrages avant 1800

Lieu de publication, de représentation : Versailles